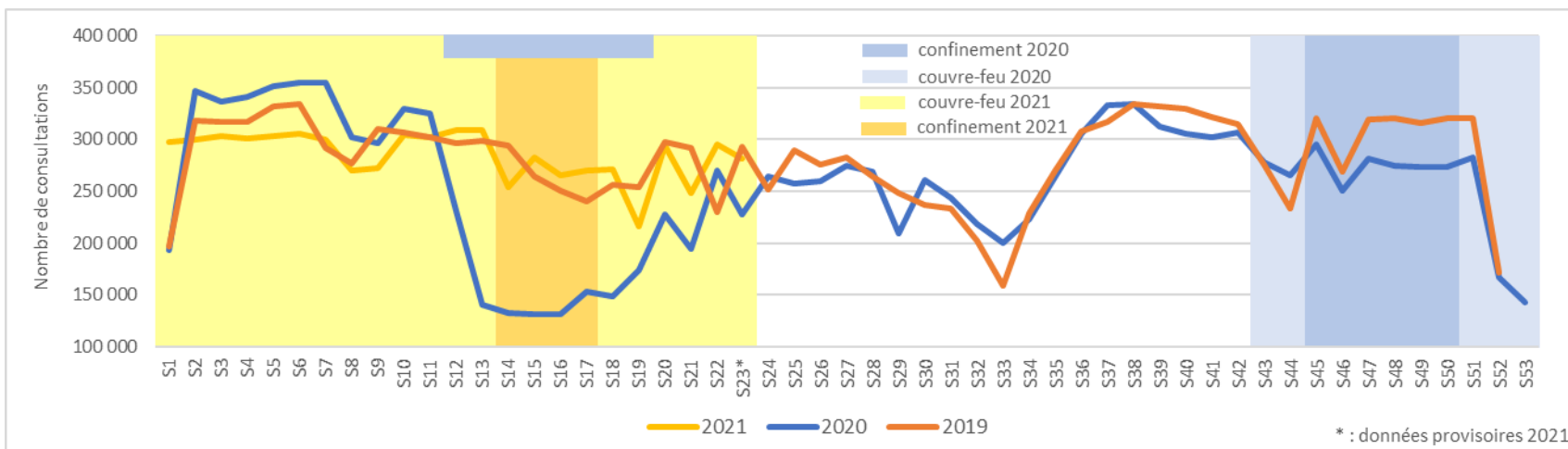


# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

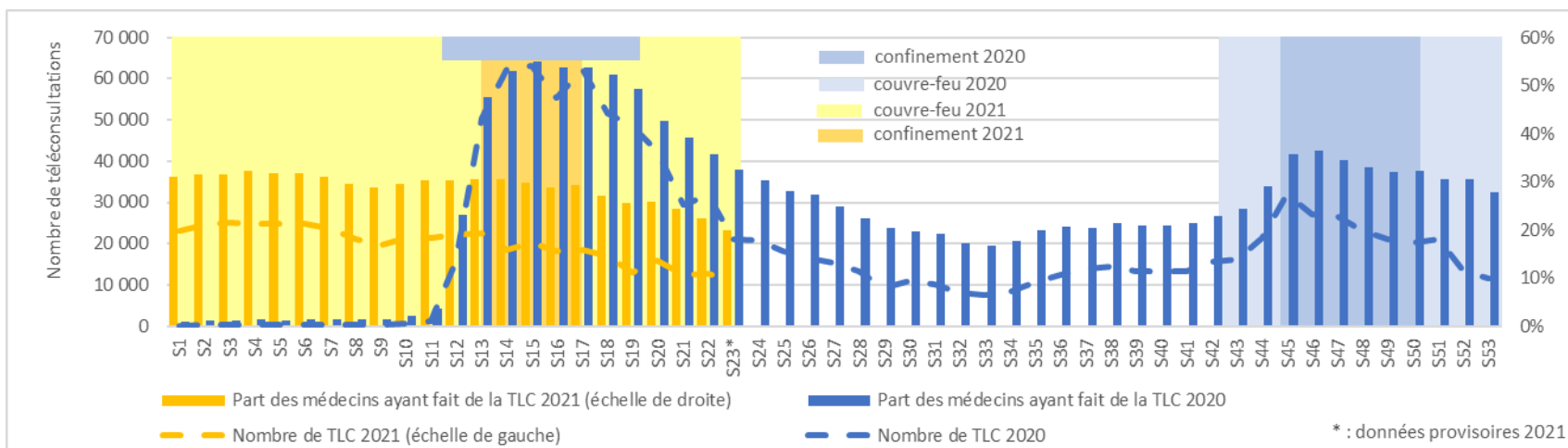
## MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	8 302	+17,0%
05	7 349	+27,2%
06	63 441	+19,9%
13	127 884	+15,9%
83	60 664	+21,9%
84	27 654	+20,7%
Paca	295 294	+18,7%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins généralistes (MG) libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	229	-2,1%
05	289	-7,7%
06	3 351	+8,0%
13	5 833	+2,8%
83	2 232	-2,2%
84	804	+9,5%
Paca	12 738	+3,2%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

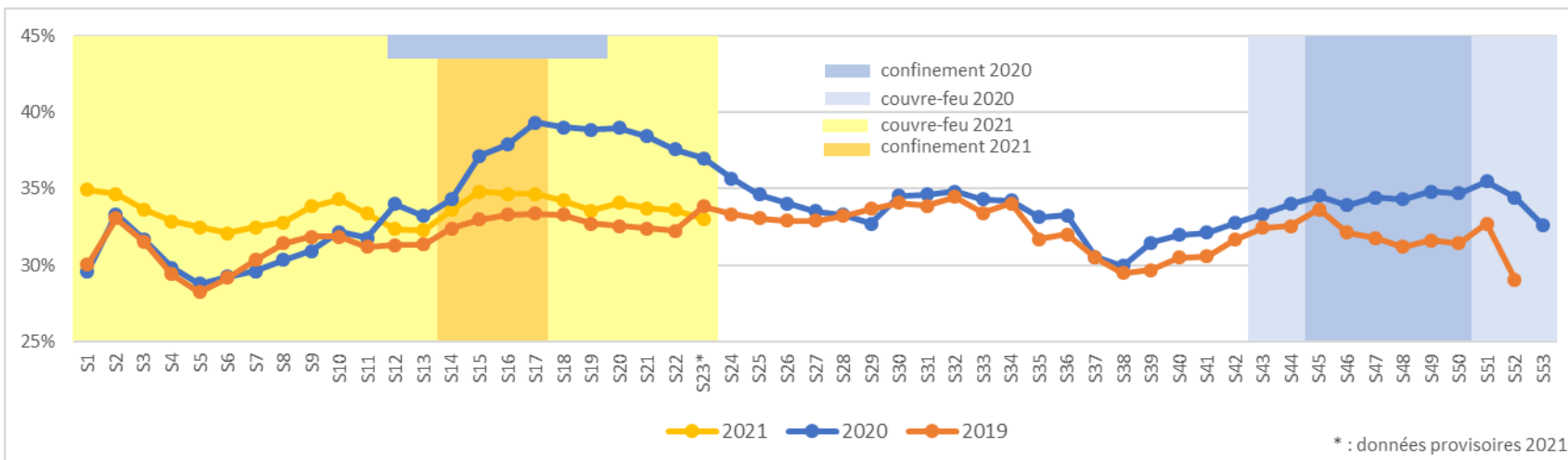
# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

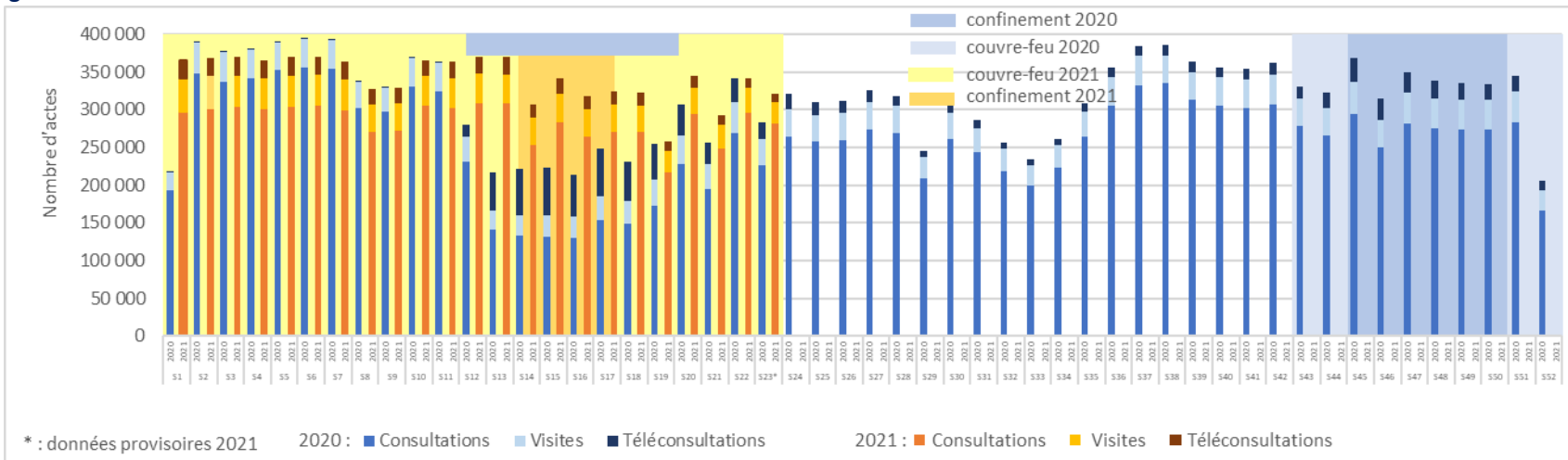
### MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, visites, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S22 2021	% d'actes en lien avec une ALD S22 2021
04	3 671	38,6%
05	2 626	33,0%
06	25 491	34,3%
13	48 112	32,5%
83	24 962	35,3%
84	9 799	32,4%
Paca	114 661	33,6%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + visites à domicile + téléconsultations) réalisés par les médecins généralistes libéraux en 2020 et 2021



#### À retenir :

En semaine 22 (S22), les TLC ont représenté 3,7% des actes des médecins généralistes (MG) libéraux ; plus de 22% d'entre eux ont fait de la TLC en S22.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets, les visites à domicile et les TLC, l'activité des MG libéraux a augmenté de 16,6% entre les semaines S21 et S22 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 10,3% en 2021 par rapport à 2020, et de 5,4% par rapport à 2019.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

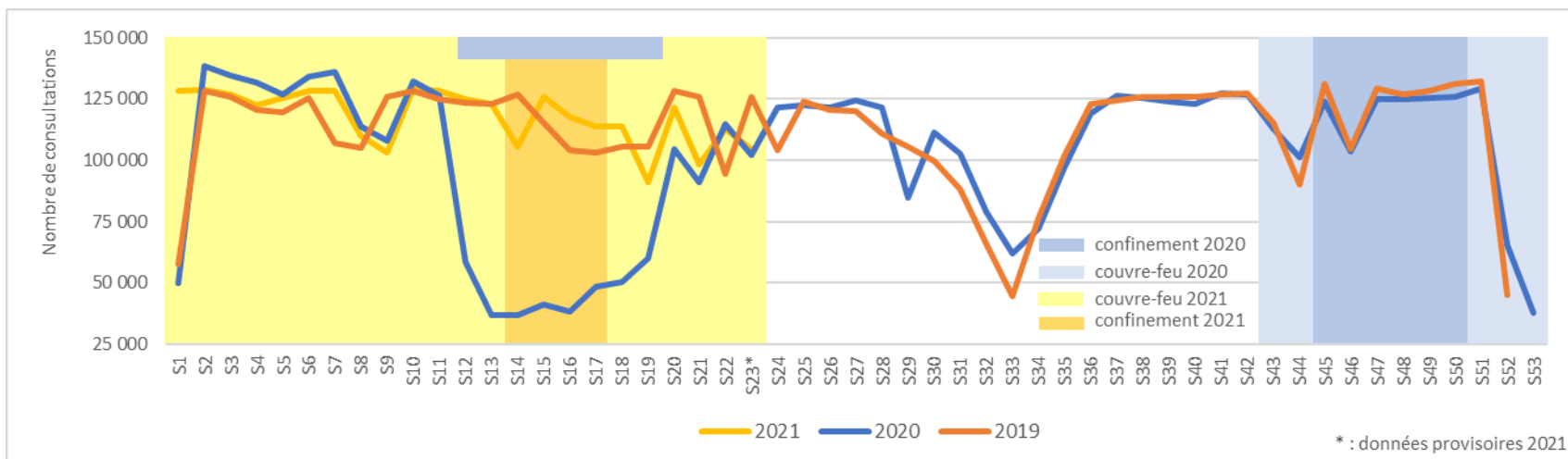
Notes : 1) Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

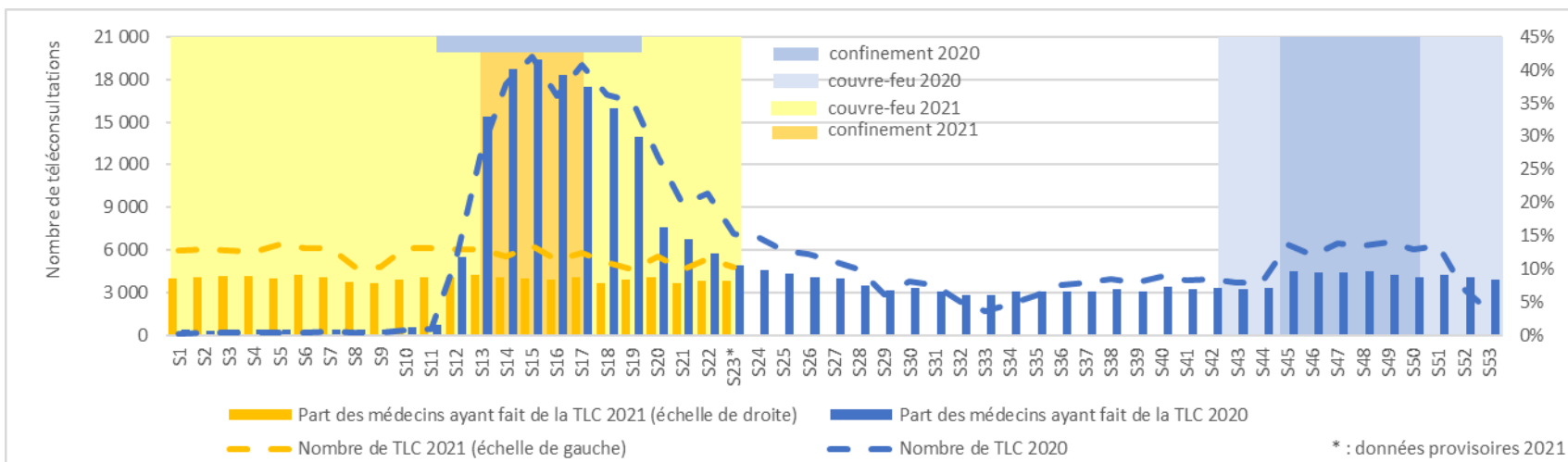
## MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	2 234	+13,5%
05	1 259	+5,0%
06	28 653	+16,7%
13	48 408	+13,5%
83	22 963	+16,8%
84	9 491	+15,7%
Paca	113 008	+15,1%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	103	+4,0%
05	35	+34,6%
06	1 663	+27,2%
13	2 429	+13,7%
83	936	+10,5%
84	186	+16,3%
Paca	5 352	+17,0%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

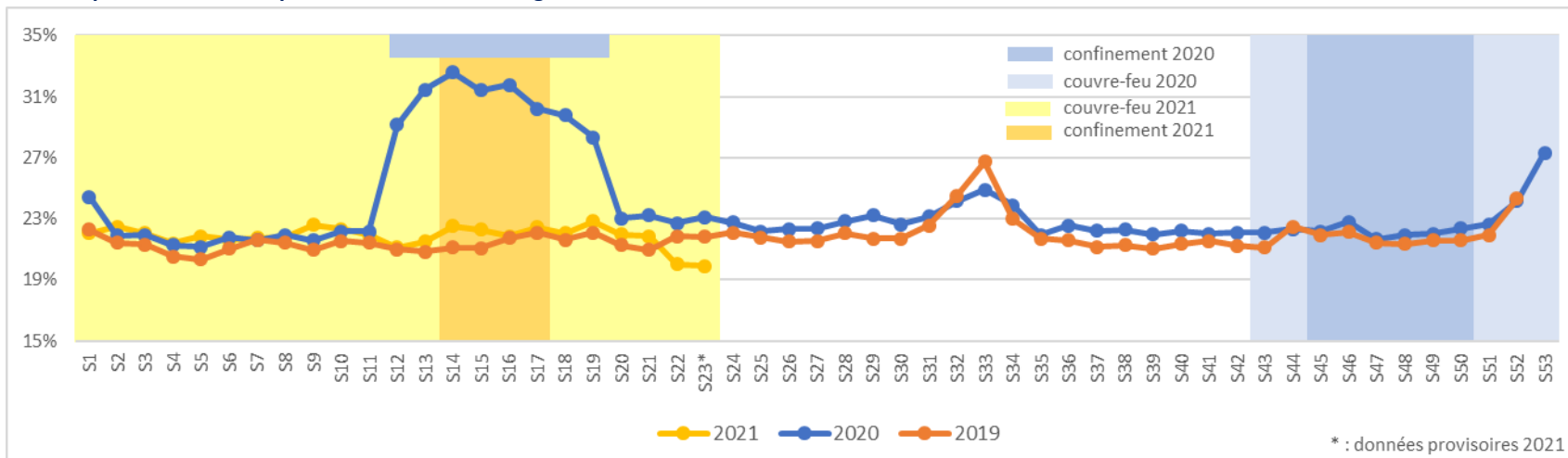
Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

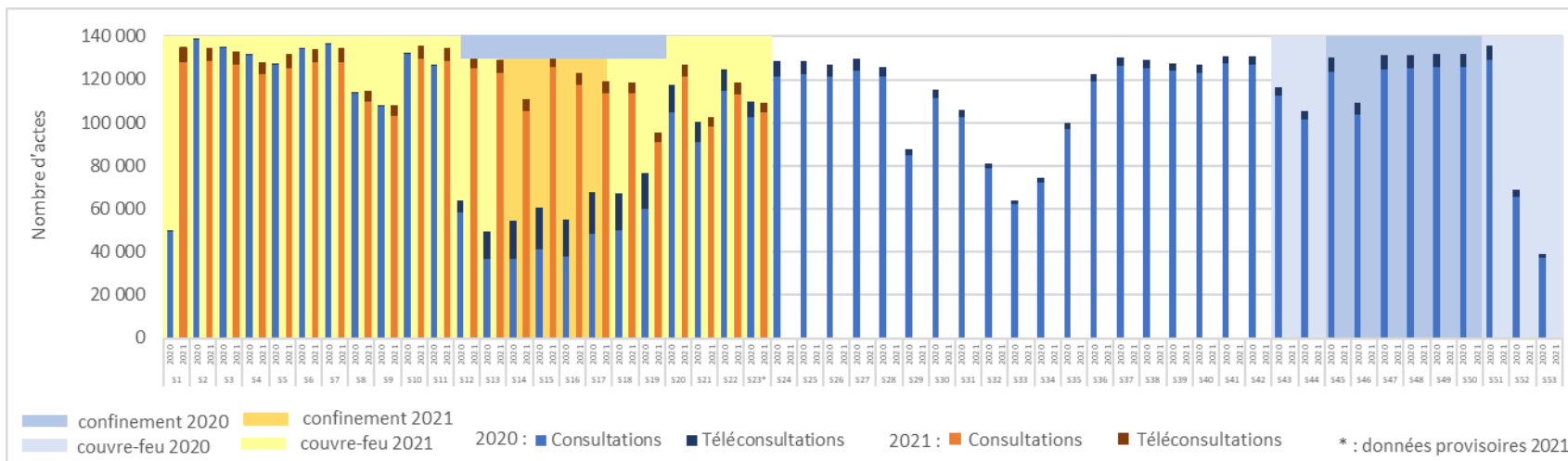
## MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S22 2021	% d'actes en lien avec une ALD S22 2021
04	380	16,3%
05	230	17,8%
06	6 571	21,7%
13	10 001	19,7%
83	4 940	20,7%
84	1 592	16,5%
Paca	23 714	20,0%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + téléconsultations) réalisés par les médecins spécialistes libéraux en 2020 et 2021



### À retenir :

En semaine 22 (S22), les TLC ont représenté 3,9% des actes des médecins spécialistes libéraux ; moins de 9% d'entre eux ont fait de la TLC en S22.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, l'activité des spécialistes libéraux a augmenté de 13% entre les semaines S21 et S22 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 22,5% en 2021 par rapport à 2020, et de 5,4% par rapport à 2019.

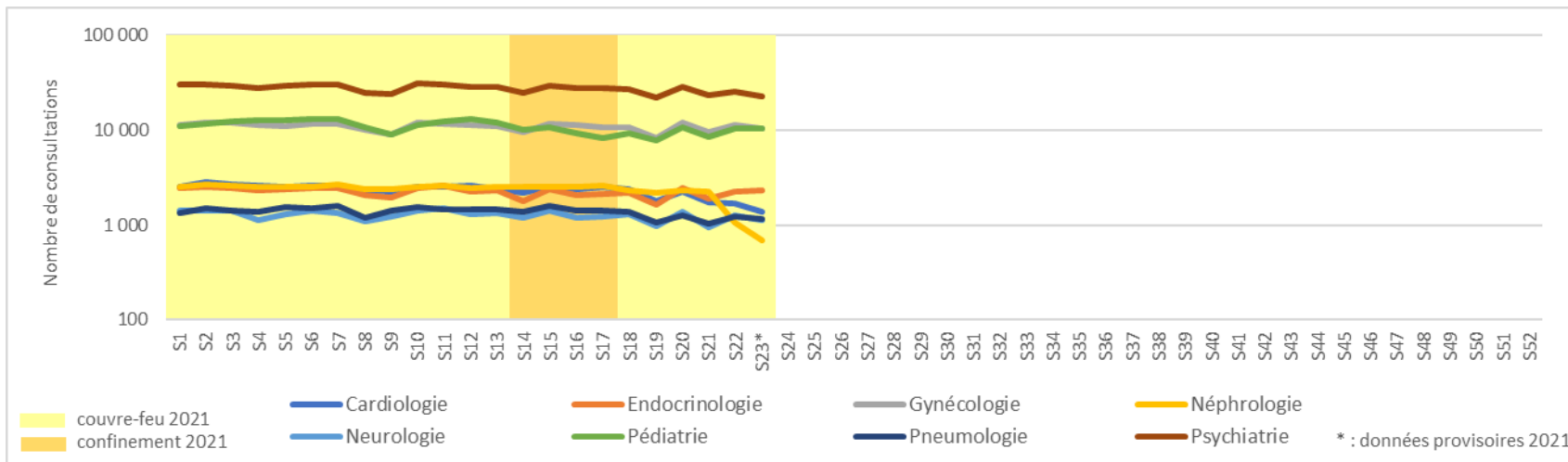
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

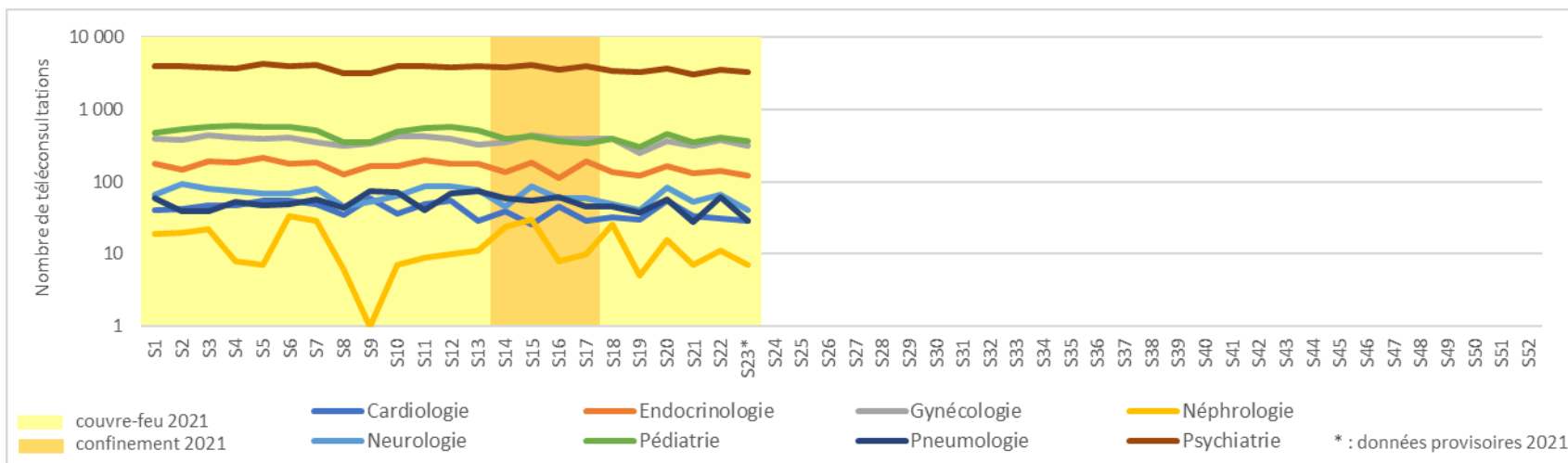
## MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de consultations S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
Cardiologie	1 679	-2,0%
Endocrino.	2 281	+21,3%
Gynécologie	11 232	+18,4%
Néphrologie	1 057	-52,6%
Neurologie	1 267	+33,1%
Pédiatrie	10 567	+24,0%
Pneumologie	1 243	+21,3%
Psychiatrie	25 554	+8,4%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) réalisées par les médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de TLC S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
Cardiologie	31	-6,1%
Endocrino.	141	+5,2%
Gynécologie	381	+22,5%
Néphrologie	11	+57,1%
Neurologie	66	+26,9%
Pédiatrie	412	+17,7%
Pneumologie	61	+117,9%
Psychiatrie	3 622	+18,2%

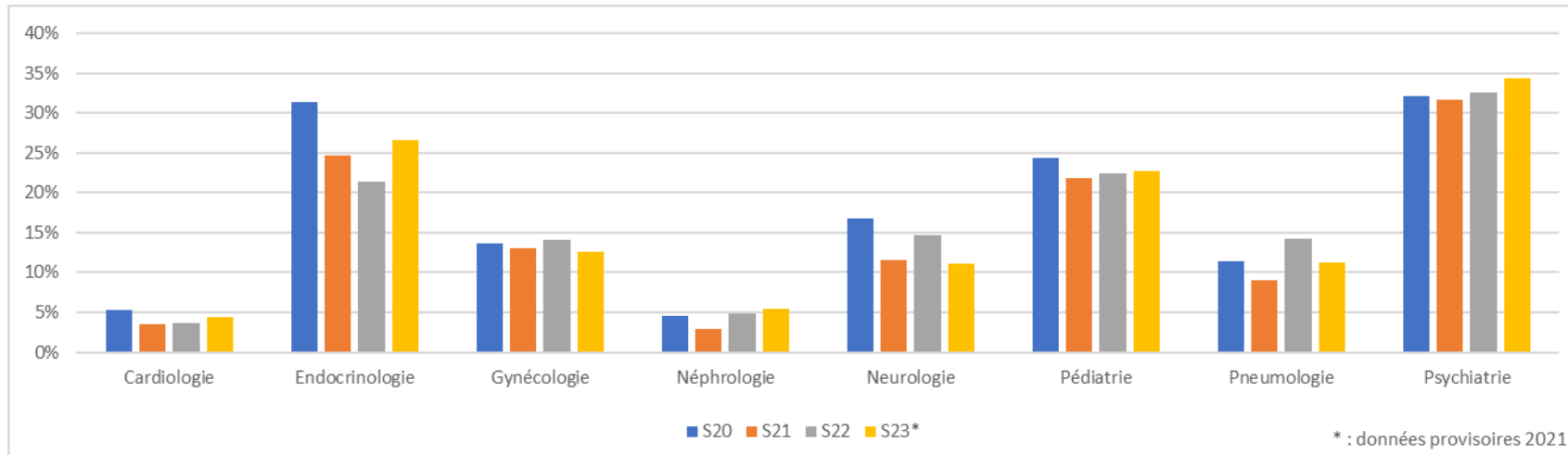
Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

## MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la téléconsultation en région en 2021 par spécialité



### À retenir :

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, on observe une hausse de l'activité entre les semaines S21 et S22 dans la région pour l'ensemble des spécialités, notamment en neurologie (+33%), en pédiatrie et pneumologie (+24%). Le recours à la TLC est plus fréquent chez les psychiatres, les pédiatres et les endocrinologues.

Évolution de l'activité totale (consultations dans les cabinets + téléconsultations) des médecins spécialistes libéraux de la région entre 2019 et 2021

	Cardiologie	Endocrinologie	Gynécologie	Néphrologie	Neurologie	Pédiatrie	Pneumologie	Psychiatrie
En 2021 par rapport à 2020 (depuis S2)	-1,3%	+12,7%	+24,0%	+6,3%	+12,1%	+14,3%	-7,3%	+14,9%
En 2021 par rapport à 2019 (depuis S2)	-22,7%	+12,5%	+10,8%	+21,7%	+9,1%	-8,9%	-7,2%	+9,4%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

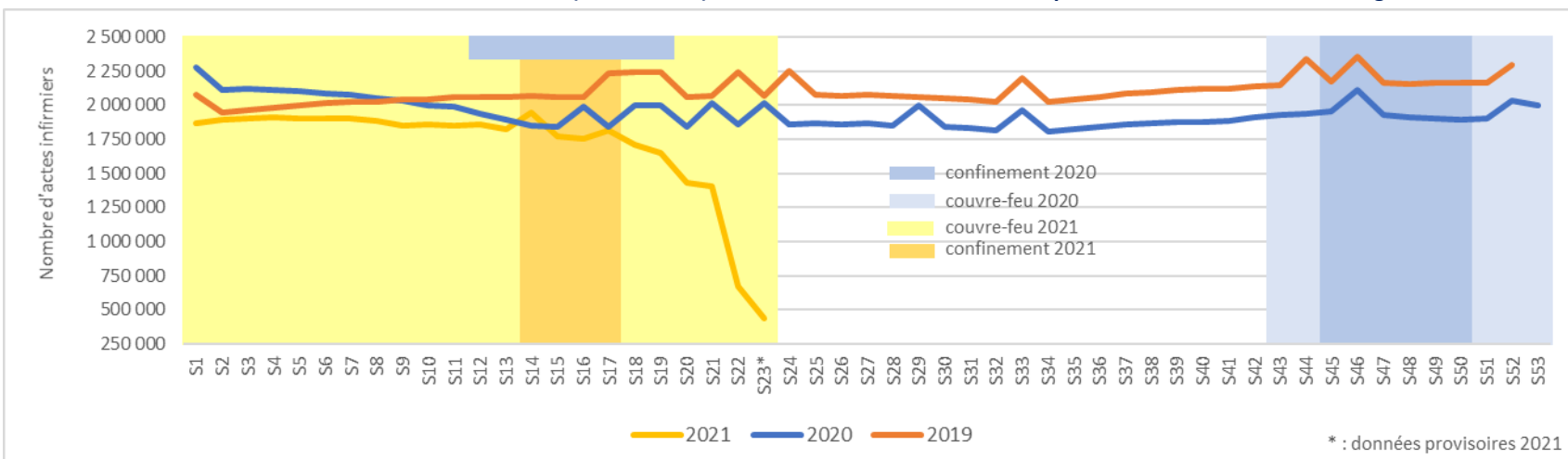


# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

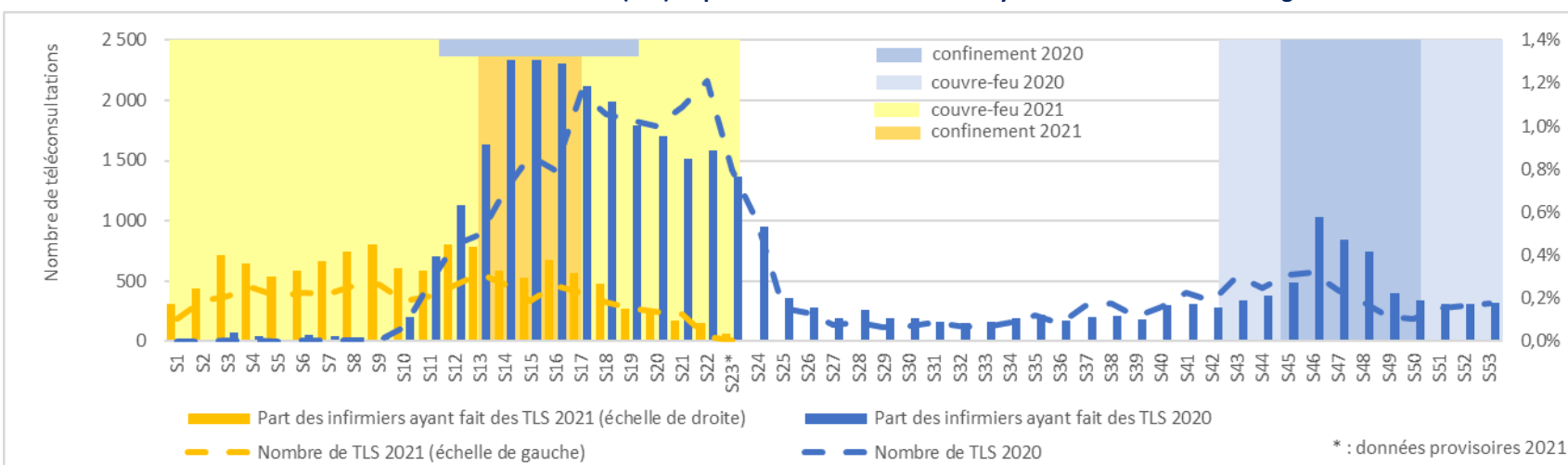
## INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre d'actes infirmiers (AMI, AIS, DI) à domicile ou en cabinet réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre actes infirmiers S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	19 311	-45,9%
05	11 080	-46,0%
06	155 756	-42,7%
13	263 051	-59,7%
83	159 947	-48,4%
84	59 886	-48,2%
Paca	669 031	-52,4%

Évolution hebdomadaire du nombre de télésoins infirmiers (TLS) et part des infirmiers libéraux ayant fait des télésoins en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLS S22 2021	Évolution S22 / S21 2021
04	6	-40,0%
05	1	-
06	0	-100,0%
13	3	-62,5%
83	27	-86,2%
84	0	-100,0%
Paca	37	-83,3%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

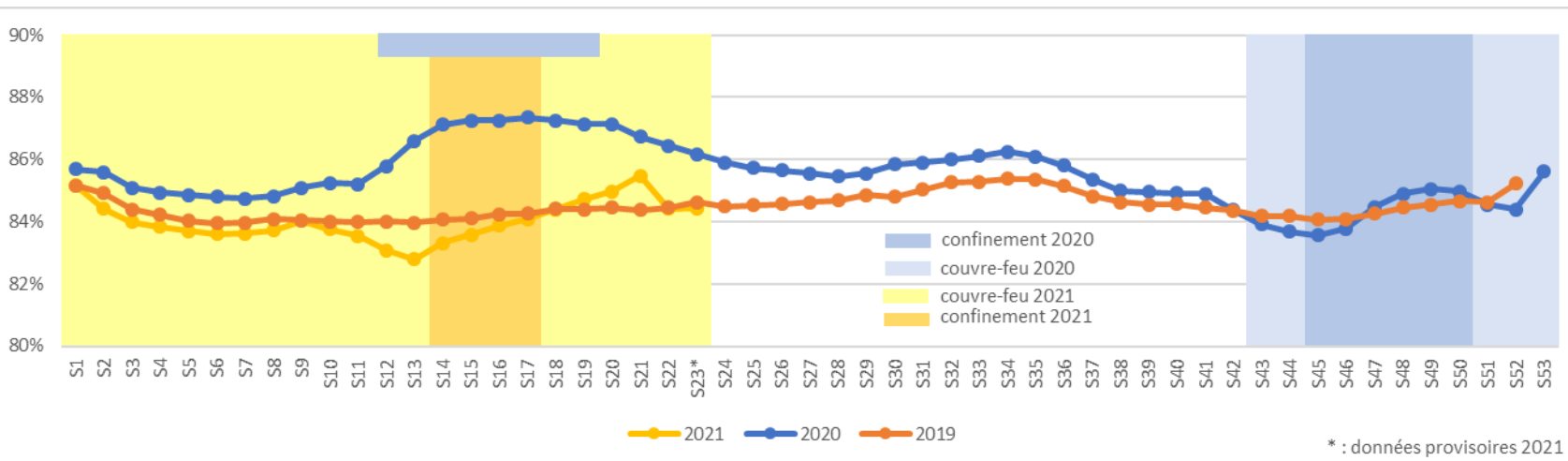
Notes : Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; ces conditions ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

# SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°23 (lundi 7 juin – dimanche 13 juin 2021)

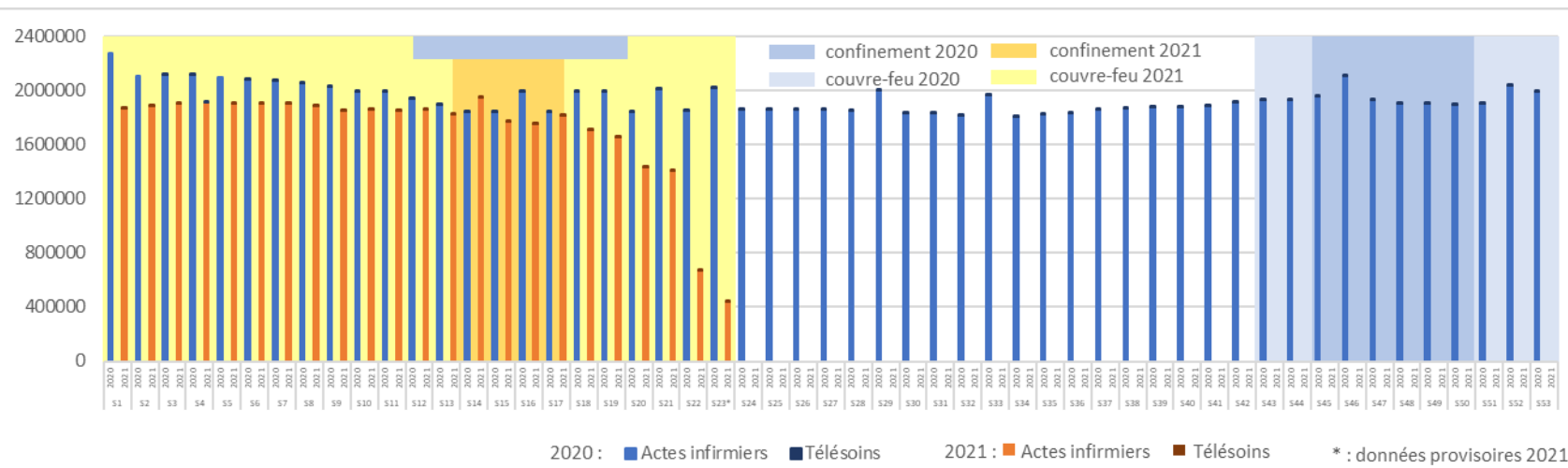
## INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes infirmiers (à domicile, en cabinet, télésoins) en lien avec affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nb d'actes en lien avec une ALD S22 2021	% d'actes en lien avec une ALD S22 2021
04	16 412	85,0%
05	8 887	80,2%
06	130 730	83,9%
13	223 237	84,9%
83	134 346	84,0%
84	51 160	85,4%
Paca	564 772	84,4%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes infirmiers (à domicile + en cabinet + télésoins) réalisés par les infirmiers libéraux en 2020 et 2021



### À retenir :

Au total, en comptabilisant les soins à domicile, en cabinet et les TLS, l'activité des infirmiers libéraux a diminué de 52% entre les semaines S21 et S22 dans la région. La majorité (84,4%) des actes infirmiers sont en lien avec une affection longue durée.

Le recours aux TLS est quasi nul. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a reculé de 12,1% en 2021 par rapport à 2020.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 21/06/21, depuis la semaine 49 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; elles ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 est la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.